

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 16 (1928)

**Heft:** 293

  

**Artikel:** Carnet de la quinzaine

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-259532>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Dans la première de ces brochures, qui est une étude de droit comparé, l'auteur traite de la légitimation, de l'adoption, de la puissance paternelle et de sa déchéance, et en particulier de la situation juridique de l'enfant naturel dans la plupart des pays européens et américains. Il montre comment notre Code civil suisse, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1912, était supérieur à cette époque aux Codes civils des autres Etats dans les parties touchant au droit de l'enfant et quelles améliorations il avait apportées dans la situation juridique de l'enfant naturel. Actuellement ce progrès est moins marqué, car, depuis 1912, plusieurs pays ont renouvelé leur législation, et les pays scandinaves, par exemple, ont dépassé le Code suisse par certaines de leurs dispositions. Il traite en outre de la question de l'abandon de l'enfant, de celle des enfants placés, de la tutelle professionnelle, des centres nationaux officiels et privés, et des organisations internationales, en particulier de la fondation de l'Office International pour la protection de l'Enfance en Belgique et des démarches faites dans le même sens en Suisse.

Dans la seconde de ces brochures, l'auteur étudie spécialement la question de l'enfant naturel et de sa mère. Il montre l'évolution du droit de l'enfant naturel en Suisse depuis le moyen-âge, et déclare que le droit comparé a acquis une importance capitale pour la protection de l'enfance. L'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes s'est particulièrement occupée de la situation juridique de l'enfant naturel et de sa mère.

L'auteur fait ensuite une série de propositions générales, avec l'espoir d'être utile à tous ceux qui, dans les différents pays, préparent une modification de la législation en vigueur dans le sens d'une protection plus efficace de l'enfant naturel.

J. P.

## Fiancées!

Si vous voulez avoir un trousseau qui dure, en véritable toile du Canton de Berne

veuillez demander échantillons et devis à

**M. MAIER, 42, rue du Rhône, II<sup>e</sup> - GENÈVE**

Spécialiste en toilerie

## MAISON DU VIEUX

Martheray, 22 LAUSANNE Téléph. : 29-106

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chausseries, jouets, meubles et objets divers **encore utilisables**, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu : *chèque postal II. 1353*. — Cordial merci aux généreux donateurs.

## Carnet de la Quinzaine

### Vendredi 26 octobre:

GENÈVE: Station d'émission de Radio-Genève, 20 h. 15: Cause-rie d'intérêt féminin par Mme le Dr Fuss: « *Prévenir vaut mieux que guérir.* »

### Lundi 29 octobre:

GENÈVE: Commissions féminines de Coopératrices. Groupes de la ville. Salle de l'Union chrétienne, 3, rue Général-Dufour, 20 h. 30: Causerie de Mlle Bermond: *Temps passés et temps présents*. Thé, musique.

### Jeudi 1<sup>er</sup> novembre:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h.: Thé mensuel. — 16 h. 30: Chant par Mme Zbären-Borel.

### Vendredi 2 novembre:

LAUSANNE: Association pour le Suffrage féminin, Foyer féminin, 20 h. 30: Séance familiale. Thé.

### Mardi 6 novembre:

GENÈVE: Commissions féminines de Coopératrices. Groupes du Petit-Saconnex. Salle des Asters, 20 h. 30: Conférence de M. Dumoulin, du B. I. T.: *La vie tragique des mineurs*. Thé, musique.

### Fin octobre à mars:

GENÈVE: Ecole d'Etudes sociales pour femmes, 6, rue Charles-Bonnet.

Lundi, 10 h.: Mme Wagner-Beck: *Questions de droit se rapportant à la protection de l'enfance*.

Mardi, 15-17 h.: Mme Wagner-Beck: *Etude des établissements hospitaliers de la région, visites, rapports, discussions*.

Mercredi, 9 h.: Mme Wagner-Beck: *Education civique*.

Jeudi, 9 h.: Mme Schreiber-Favre: *Droit de famille*.

Lundi et jeudi, 8 h.: Mlle M. Ginsberg: *Economie familiale*.

Samedi, 9 h.: Mme Biéler-Buttiaz: *Gestion financière de la fortune familiale et comptabilité domestique*.

## Ecole d'Etudes sociales pour femmes - Genève

subventionnée par la Confédération

Semestre d'hiver : 23 octobre 1928 - 16 mars 1929

Culture féminine générale: Cours de sciences économiques, juridiques et sociales

Préparation aux carrières d'activité sociale (Protection de l'enfance, surin- tendance d'usines, etc.), d'administration, d'établissements hospitaliers, d'ensei- gnement ménager et professionnel féminin, de secrétaires, bibliothécaires, libraires.

Cours pour infirmières-visiteuses en collaboration avec la Croix-Rouge.

Ecole de Laborantines, sous la direction d'une Commission spéciale.

Des auditrices sont admises à tous les cours

Programme 50 ct. et renseignements par le secrétariat rue Ch.-Bonnet, 6.

## Foyer de l'Ecole d'Etudes sociales

Tél. Stand 13-93 — Rue Tœpffer, 17 — GENÈVE

Cours ménagers par séances de 3 h. ou par séries de 10 et 20 leçons.

CUISINE, COUPE ET CONFECTION, MODE ET LINGERIE  
RACCOMMODAGE, REPASSAGE, BRODERIE, ETC.

Semestre d'hiver : Septembre-Mars

Le Foyer reçoit comme pensionnaires des étudiantes de l'Ecole, des élèves ménagères, et forme des gouvernantes de maison.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

à envoyer sous enveloppe affranchie à Mlle Marie MICOL, Administration du  
"Mouvement Féministe", 14, rue Micheli-du-Crest, GENÈVE

\* Je souscris à un abonnement jusqu'à la fin de l'année 1928 . . . . . 3 fr.

\* Je souscris à un abonnement d'une année à partir d'aujourd'hui . . . . . 5 fr.

\* J'en verse le montant à votre compte de chèques postaux I. 943.

\* Ci-inclus le montant en timbres-poste.

\* Biffer ce qui ne convient pas.

Nom : .....

Adresse : .....

Signature : .....